

**Vendredi 23 novembre 2018**

## **Pour un parcours de confiance : le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Agence du Service Civique s'engagent en faveur de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire**

Paris, le 23 novembre 2018 – Cette année encore, le Service Civique est présent aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au Salon Européen de l'Éducation, qui se tient du 23 au 25 novembre 2018 au Parc des expositions (Paris), pour présenter aux lycéens et aux étudiants les atouts d'un parcours de Service Civique. Temps fort de cette participation au salon, la signature d'une convention cadre, entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Agence du Service Civique, visant à mettre le Service Civique au bénéfice de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire : « Pour un parcours de confiance ».

### **Le Service Civique : un levier efficace dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire**

Tous les ans, c'est encore plus de 90 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme. Une situation qui impacte directement leur insertion sociale et professionnelle, mais aussi leur estime personnelle. **Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Agence du Service Civique ont décidé de s'unir autour d'une convention cadre visant à mettre le Service Civique au bénéfice de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire.** Cette démarche vise, par ailleurs, à renforcer l'universalité du Service Civique en le rendant accessible à tous les jeunes, notamment les plus éloignés de la formation et de l'emploi.

En effet, facteur de cohésion nationale, le Service Civique est reconnu, notamment par les jeunes, comme le **principal dispositif d'engagement leur permettant de jouer un rôle sociétal majeur, mais aussi de développer des compétences qui pourraient servir dans leur parcours professionnel.**

### **Le programme « Pour un parcours de confiance »**

A travers le programme « Pour un parcours de confiance », le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'investit pour prévenir et lutter contre la déscolarisation à travers l'engagement des jeunes dans des missions de Service Civique. Cette démarche s'articule autour de deux axes majeurs :

- 1. Mobiliser des volontaires en mission de Service Civique, en appui aux équipes éducatives, pour contribuer à la prévention du décrochage***

Dans le cadre de cette mission, des volontaires en Service Civique seront mobilisés dans des établissements scolaires pour aider les jeunes en risque ou en situation de décrochage scolaire. **Ils joueront un rôle de parrains, mais aussi de tiers neutres entre l'école et l'élève, afin de leur redonner confiance.**

Les volontaires auront pour principales missions de contribuer à :

- **Prévenir l'abandon scolaire précoce** au sein des établissements scolaires, en développant des actions et des projets adaptés, en lien avec les personnels des établissements concernés (collèges et lycées).

- **Accompagner les jeunes sortis du système scolaire** souhaitant un retour en formation initiale dans le cadre d'actions menées au titre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).
- **Favoriser l'information des jeunes en situation de décrochage scolaire et leurs familles** au travers des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) de l'Éducation nationale.
- **Informers les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits** en matière d'accompagnement en vue d'un retour en formation ainsi que le maintien en formation.

## **2. Faire du Service Civique une solution pour des jeunes en situation de décrochage scolaire, selon des modalités d'engagement diverses et adaptées à leur situation**

A destination des jeunes ayant quitté le système éducatif sans qualification, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Agence du Service Civique, ont mis en place des modules d'engagement visant à **favoriser la réinsertion de ces jeunes dans un parcours de formation grâce à l'engagement dans une mission de Service Civique**. Pour cela, deux formules sont proposées :

- **Une formule combinée**, qui permet à un volontaire de réaliser une mission de Service Civique à temps réduit (21h par semaine) tout en reprenant une formation dans un établissement scolaire à temps partiel ;
- **Une formule simple**, où le volontaire réalise une mission de Service Civique à temps plein (24h minimum par semaine) comme tout volontaire, avec la possibilité de continuer à être accompagné pendant sa mission par un référent relevant des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ou des réseaux FOQUALE.

### **Pour une mobilisation partagée avec les partenaires associatifs déjà engagés**



**L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)** est engagée depuis plus de 25 ans dans la lutte contre les inégalités au sein des quartiers de la politique de la ville en apportant un soutien à plus de 7 000 enfants par an, notamment dans leur parcours scolaire. Au-delà de son engagement sur l'accessibilité du Service Civique pour tous les publics, **l'AFEV propose une mission d'éducation pour tous qui contribue à la lutte contre le décrochage scolaire** : « Volontaire en Résidence : Agir dans les établissements scolaires pour l'épanouissement des enfants et des jeunes et appuyer leur travail personnel » en lien avec les coordinateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).



**Energie Jeunes** est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.


En 2017, elle a accueilli **140 volontaires en Service Civique en mission pour « développer la persévérance scolaire chez les collégiens dans les quartiers peu favorisés », à travers le programme « Ma réussite au collège »**. Il s'agit d'interventions pédagogiques donnant lieu à une analyse

collective et individuelle des difficultés pouvant être rencontrées et des solutions dans le parcours du collégien. Ces interventions sont co-animées en classes entières par des volontaires en Service Civique et des bénévoles, pour redonner confiance à 100 000 collégiens par an.



la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

**La Ligue de l'Enseignement**, mouvement d'éducation populaire fondé en 1866, propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. La Ligue a accueilli en 2017 près de 6000 volontaires en Service Civique, dont 21% de jeunes en situation de décrochage scolaire. Parmi ces derniers, **200 jeunes en situation de décrochage scolaire ont bénéficié d'une formule du Service Civique alternée ou à temps plein avec le soutien de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).**



**Unis-Cité**, association pionnière du Service Civique en France, mobilise et rassemble depuis plus de 20 ans des jeunes de tous niveaux d'études et origines sociales, pour 6 à 12 mois de « service civique collectif », permettant aux jeunes de vivre une étape d'engagement citoyen et de mixité sociale. Depuis 2012, Unis-Cité a développé en lien avec la MLDS le programme « **Booster** », dans le cadre duquel, sur une vingtaine de territoires en France, **10 jeunes mineurs réalisent, en équipe avec 10 jeunes majeurs, un Service Civique alternant missions d'intérêt général et remise à niveau scolaire en lycée.** Unis-Cité fait par ailleurs intervenir chaque année plus de 1 000 jeunes en Service Civique dans les établissements scolaires, pour l'organisation de ciné-débats, d'activités citoyennes, d'éducation au développement durable, ou de sensibilisation au numérique. Ces actions concernent chaque année plus de 40 000 élèves (chiffre 2017).

## A propos du Service Civique

*Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique permet à tous les jeunes qui le souhaitent, entre 16 et 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager au service de l'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois. Indemnisée 580 € net par mois, la mission d'engagement de Service Civique peut être réalisée, en France ou à l'étranger, au sein d'une association, d'une fondation, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, des services de l'État, ou encore depuis janvier 2017 auprès de bailleurs sociaux et d'entreprises appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Sans condition de diplôme, le Service Civique s'effectue dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, développement international et aide humanitaire. Selon le décret du 11 avril 2016, le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique, Yannick Blanc, lui-même placé auprès du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. L'Agence du Service Civique, appuyée par les délégués territoriaux des DRJSCS et DDJS, est chargée de sa mise en œuvre.*

## CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr) | Tél. 01 55 55 30 10

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)  
Twitter : [@EducationFrance](https://twitter.com/EducationFrance)

Agence du Service Civique  
[spresse@service-civique.gouv.fr](mailto:spresse@service-civique.gouv.fr) | Tél. 01 40 45 95 49  
[spresse.servicecivique@equancy.com](mailto:spresse.servicecivique@equancy.com) | Tél. 01 45 64 43 95

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)  
Twitter : [@ServiceCivique](https://twitter.com/ServiceCivique)  
Instagram : [@ServiceCivique](https://www.instagram.com/ServiceCivique)  
Facebook : [@ServiceCivique](https://www.facebook.com/ServiceCivique)

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**